



17.04 Cahier des charges du responsable des licences

18.04.2018 / CC

1. Description de fonction

Responsable des licences de **Swiss Wrestling**

2. Organe d'élection

Le responsable des licences est élu par l'assemblée des délégués en tant que membre du comité central (CC).

3. Intégration organisationnelle

- Subordination :
le responsable des finances dépend du président central
- Remplacement :
le responsable des licences est remplacé par un membre du CC

4. Objectif de la fonction

Actualiser la liste des membres de **Swiss Wrestling**

5. Tâches générales

- Contrôle des listes de membres actifs et passifs de tous les clubs de **Swiss Wrestling**
- Contrôle des transferts et le retour des lutteurs entre les clubs et **Swiss Wrestling**
- Contrôle des transferts internationaux de lutteurs étrangers pour renforcer les associations de **Swiss Wrestling**
- Délivrer les **cartes** annuelles pour tous les membres actifs de **Swiss Wrestling**
- Facturer aux clubs les frais de cartes de licences et transferts pour les lutteurs
- Facturer aux clubs les contributions des membres passifs
- Etablir différentes statistiques des membres de **Swiss Wrestling**
- Tenir à jour le palmarès des lutteurs (les 6 premières places) des championnats suisses et des luttés dans la ligue A et B du championnat par équipe de **Swiss Wrestling**
- Etablir une liste actuelle des personnes qui s'occupent dans les associations de **Swiss Wrestling** une fonction spéciale
- Etablir la déduction de transferts et le retour pour la transmettre au caissier de **Swiss Wrestling**

6. Tâches particulières

- Organisation des élections et des coordinations de la réunion des délégués de **Swiss Wrestling**
- Envoyer les étiquettes avec les adresses à l'éditeur du bulletin de **Swiss Wrestling** chaque trimestre

7. Compétences

-
-

8. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation par le CC

9. Copies

Détenteur du poste
Comité central